



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES POUR LA MÉDITERRANÉE

COMITÉ DE L'AQUACULTURE

Quatrième session

Alexandrie (Égypte), 9 juin 2004

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION EXTERNE DU COMITÉ DE L'AQUACULTURE ET DE SES RÉSEAUX

GÉNÉRALITÉS

1. Initialement, la troisième session du Comité de l'aquaculture (Saragosse, Espagne, 25-27 septembre 2002) avait proposé une évaluation externe uniquement pour le réseau du SIPAM (Système d'information pour la promotion de l'aquaculture en Méditerranée) (voir paragraphe 36 du rapport distribué sous la cote GFCM:CAQ/IV/2004/Inf.4) Cette recommandation a par la suite été approuvée par la Commission à sa vingt-septième session (Rome, Italie, 19-22 novembre 2002; voir paragraphe 83 du rapport publié sous la cote GFCM:CAQ/IV/2004/Inf.5). Le Comité a pris les premières dispositions en vue d'évaluer le réseau à la septième réunion annuelle du SIPAM (Casablanca, Maroc, 19-20 septembre 2003) (voir section sur l'évaluation externe du SIPAM du rapport de la réunion publié sous la cote GFCM:CAQ/IV/2004/Inf.10), où il a été convenu que le Secrétariat désignerait un évaluateur externe et rechercherait les fonds requis.

2. À sa vingt-huitième session, la Commission (Tanger, Maroc, 14-17 octobre 2003; voir paragraphe 43 du rapport distribué sous la cote GFCM:CAQ/IV/2004/Inf.6), a en outre demandé au Secrétariat d'étudier la possibilité d'étendre l'évaluation externe du SIPAM à l'ensemble des activités du Comité de l'aquaculture, et plus particulièrement à son mode de fonctionnement depuis sa création en 1996, en vue de la prochaine entrée en vigueur probable du budget autonome de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM).

3. Le Secrétariat a organisé l'évaluation externe sur décembre 2003 et janvier 2004. L'opération a été menée à bien par le consultant en deux phases distinctes. La première, qui était aussi la principale, portait sur l'évaluation du réseau du SIPAM, et reposait sur un examen de documents pertinents et sur des entretiens avec le personnel du SIPAM au Bureau régional de Tunis, des membres du personnel du Secrétariat de la CGPM à Rome, les Coordonnateurs nationaux du SIPAM à Chypre, en Grèce, en Italie, en Tunisie et en Turquie, ainsi que des représentants du secteur privé dans des pays sélectionnés. L'évaluation globale du Comité de

l'aquaculture a reposé sur une étude des documents pertinents, des entretiens avec des membres du personnel du Secrétariat de la CGPM et un échange de correspondance avec le coordonnateur des réseaux SELAM et TECAM (sur les Aspects socio-économiques et juridiques de l'aquaculture en Méditerranée et sur la Technologie de l'aquaculture en Méditerranée).

4. Une fois l'opération achevée, une Réunion d'experts ad hoc sur l'évaluation externe du Comité de l'aquaculture de la CGPM et de ses réseaux a été tenue à Rome (Italie) les 29 et 30 mars 2004. Six experts, présents à titre personnel et sélectionnés en tenant compte de l'équilibre géographique et de la juste représentation des réseaux du Comité de l'aquaculture (M J.-P. Blancheton, France – également actuel président du Comité; M. B. Basurco, Espagne – également administrateur du TECAM et du SELAM; M. S. Cataudella, Italie; M. I. Katavić, Croatie; M. Mohd. S. Hadj Ali, Tunisie – également coordonnateur régional du SIPAM; et Mme D. Stephanou, Chypre) assistaient à la réunion, ainsi que des membres du personnel du Secrétariat.

5. Le rapport du Groupe d'experts ad hoc, qui contient le rapport intégral du consultant indépendant, a été distribué aux membres du Comité, en tant que document d'information de la session (GFCM:CAQ/IV/2004/Inf.12) conformément à ce qui avait été recommandé. Toutefois le groupe a reconnu que les deux rapports devraient être considérés officiellement comme externes par rapport au Comité de l'aquaculture et que les opinions et les recommandations qui étaient exprimées n'étaient pas nécessairement celles du Comité.

6. Le rapport du consultant indépendant comprend un résumé analytique, ainsi qu'une partie principale centrée sur le mandat du Comité de l'aquaculture, son rôle et son statut au sein de la CGPM, ses activités et ses réalisations officielles, ainsi que ses défaillances et ses limites. La partie finale du rapport contient une liste de recommandations spécifiques faites sur la base des résultats de l'évaluation générale du Comité de l'aquaculture et de l'évaluation plus détaillée du SIPAM. Les principales annexes du rapport présentent le mandat de l'évaluateur externe, les résultats de l'évaluation externe du SIPAM et une synthèse des activités des réseaux TECAM et SELAM.

FAITS SAILLANTS DE LA RÉUNION D'EXPERTS AD HOC

7. Après une brève présentation faite par le consultant, le Groupe d'experts a jugé que son rapport lui serait utile pour évaluer la situation du Comité de l'aquaculture. Le Groupe a pris note de certains points mis en relief dans la présentation:

- Le Comité de l'aquaculture est l'unique instance où les pays membres de la CGPM peuvent donner des avis sur l'aquaculture en Méditerranée, et son rôle devrait être renforcé.
- Compte tenu de l'importance croissante de l'aquaculture dans la région, le travail du Comité de l'aquaculture a été traité comme un élément relativement marginal de l'ensemble des activités de la Commission.
- Les réseaux du Comité de l'aquaculture ont joué un rôle significatif, mais difficile à mesurer, dans le développement de l'aquaculture dans la région.
- Le Gouvernement tunisien doit être remercié d'avoir accueilli le bureau de coordination régional du réseau SIPAM depuis sa création.
- Les activités des réseaux SELAM et TECAM ont été principalement financées par le CIHEAM-IAMZ (Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes - Institut agronomique méditerranéen de Saragosse, Espagne) avec un appui du Département des pêches de la FAO.
- Les réseaux SELAM et TECAM ont été coordonnés par le CIHEAM-IAMZ et ont reposé dans une très large mesure sur la participation volontaire d'individus provenant d'autres institutions ou organisations.

- Les activités relevant du réseau EAM (Réseau sur l'environnement et l'aquaculture en Méditerranée) n'ont été qu'en partie reprises par le TECAM et le SELAM; or, compte tenu de l'importance des problèmes d'environnement, le réseau devrait être remis en fonction, en tant qu'entité distincte.
- Le réseau SIPAM demeure, avec sa base de données, un outil extrêmement précieux pour faciliter le développement et la gestion de l'aquaculture dans la région, mais il lui reste à remplir ses promesses et à faire la preuve de sa crédibilité, car il bénéficie d'un engagement et d'un appui financier insuffisants au niveau national.
- Le mode de fonctionnement du Comité, à travers les activités de ses réseaux durant la présente intersession, n'est pas approprié pour traiter toutes les questions pertinentes, à l'échelon de la région.
- Les activités des réseaux du Comité de l'aquaculture devraient être renforcées et réévaluées et des Groupes de travail dynamiques devraient être établis pour résoudre les problèmes variés et urgents intéressant la région.

POINTS FORTS ET POINT FAIBLES DU COMITÉ DE L'AQUACULTURE

8. Le Groupe d'experts a noté que la principale faiblesse du Comité de l'aquaculture était liée à sa structure actuelle et à une série de contraintes externes, sur lesquelles le Comité n'a pas d'action. En particulier, les activités de tous ses réseaux n'ont d'une manière générale pu être menées à bien que grâce aux contributions généreuses faites par la FAO ou par son intermédiaire, par le CIHEAM-IAMZ et par le Gouvernement tunisien. Le Groupe a observé que l'absence d'un mandat clair, d'un budget autonome et d'un soutien financier national garanti de la part de ses pays membres, mais aussi l'insuffisance des données soumises au SIPAM, étaient des exemples de contraintes externes qui ont entravé l'action du Comité. Les points forts et les points faibles les plus marquants du Comité et de ses réseaux sont récapitulés, pêle-mêle, dans les tableaux qui suivent.

Comité de l'aquaculture

Points forts	Points faibles
Seule instance au sein de laquelle les pays membres de la CGPM peuvent faire progresser l'aquaculture méditerranéenne	Ne remplit pas comme il convient son rôle de formulation de politiques et de stratégies générales. Mandat du Comité de l'aquaculture inadéquat, aux niveaux régional et national.
A établi quatre réseaux (SIPAM, TECAM, SELAM et EAM).	Les réseaux ne sont pas utilisés pour discuter des politiques et les mettre en œuvre. Liaison et collaboration entre les réseaux inadéquates. EAM suspendu. Ses activités ont été en partie reprises par les autres réseaux.
Armé pour jouer un rôle significatif dans la discussion de questions d'importance régionale (élevage de thon rouge)	Programme de travail officiellement approuvé par la CGPM alors qu'un appui financier n'était pas garanti. Activités entravées par le manque de fonds.
Peut faire fond sur les compétences nationales, en particulier à travers ses réseaux	Planification stratégique insuffisante dans son plan de travail fondé sur le plan d'action à l'appui de l'application de l'article 9 du CCPR dans la région méditerranéenne
Activités menées à bien uniquement sur une base volontaire, avec l'établissement de puissants « réseaux humains ».	Intervention limitée des parties prenantes et engagement concret insuffisant, y compris pour le financement des activités et des projets régionaux

A le potentiel voulu pour devenir un comité de référence fournissant des points de vue scientifiquement fondés sur les ressources aquacoles de la région et des conseils en matière de développement	Le plan d'action à l'appui de l'article 9 du CCPR de la FAO dans la région méditerranéenne n'a pas été abordé comme il convient et a été boudé par les donateurs.
Fournit des services de renforcement des capacités, de formation technique et d'échange d'informations	Les rôles et les responsabilités des différents acteurs (Président, Vice-Présidents, Points focaux, scientifiques indépendants, Secrétariat, etc.) sont mal définis.
A établi un réseau d'information extrêmement utile pour les échanges d'informations et les communications, par Internet, au niveau régional	L'analyse des données est inappropriée aux niveaux national et régional, et les problèmes d'aquaculture intéressant la région ne sont pas abordés comme il convient.

Système d'information pour la promotion de l'aquaculture en Méditerranée (SIPAM)

Points forts	Points faibles
Le concept originel était bon et le réseau reste un instrument précieux pour promouvoir le développement et la gestion de l'aquaculture dans la région	Les opportunités fournies par le réseau n'ont pas été pleinement exploitées, alors que le système est en fonction depuis huit ans.
Un groupe important de « collecteurs d'informations » (le « réseau humain ») a été établi, encouragé, formé et soutenu.	Intervention limitée des parties prenantes et engagement insuffisant des pays membres de la CGPM participants.
Coordonné depuis sa création par un bureau régional accueilli et soutenu par le Gouvernement tunisien.	Structure de gestion interne floue, mandat du personnel régional ou national mal défini.
Séries de données précieuses sur la région recueillies et mises à disposition à travers le site web du SIPAM	Soumission d'informations incomplètes et non validées par les pays membres.
Le nouveau site web souligne les atouts potentiels de ce système d'information	Le nouveau site web expose les faiblesses actuelles du réseau aux yeux du monde.
Les données statistiques qu'il fournit pourraient être plus détaillées, et plus fréquemment et plus rapidement disponibles que les statistiques officielles de la FAO	N'est pas utilisé comme outil de diagnostic et d'analyse aux niveaux national et régional. Soumission de données incomplètes et non validées par certains pays membres.
---	Liaisons insuffisantes entre le SIPAM et les autres réseaux du Comité de l'aquaculture. À renforcer.
---	Discordances entre les données statistiques du SIPAM et celles recueillies par le Service de l'information, des données et des statistiques sur la pêche de la FAO (FIDI)
---	Personnel moins motivé à cause du manque de fonds et des difficultés qui font qu'après plusieurs années, le SIPAM ne remplit pas toutes ses promesses.

Réseaux sur la Technologie de l'aquaculture en Méditerranée (TECAM) et les Aspects socio-économiques et juridiques de l'aquaculture en Méditerranée (SELAM)

Points forts	Points faibles
Les activités de grande ampleur ont assurément contribué au renforcement des capacités dans la région	Bien que les réseaux aient été fortement soutenus par le CIHEAM-IAMZ, avec l'aide de la FAO, les fonds mis à disposition sont dérisoires.
Ont réussi à garantir la coopération régionale et le transfert de savoir-faire technique, grâce à leurs activités de formation	Ont reposé sur la participation volontaire d'experts provenant d'autres institutions et organisations, sans que les pays membres se soient clairement engagés.
Plus de 1000 personnes ont participé aux activités du TECAM et du TELAM. Un appui du CIHEAM et de la FAO a facilité la participation de nombreux ressortissants des pays membres de la CGPM.	Le niveau des activités dépend des fonds disponibles. Le soutien financier actuel du CIHEAM-IAMZ reste insuffisant.
Depuis le début, les réseaux ont été bien coordonnés par le CIHEAM-IAMZ qui a mis à disposition des ressources humaines et financières importantes.	Les questions d'intérêt régional ne sont pas discutées de manière suffisamment régulière, en raison de l'absence de Groupes de travail spéciaux.
Les travaux et les informations ont été largement diffusés dans la région, à travers le bulletin du CIHEAM.	Les liaisons et la collaboration entre les réseaux, et en particulier avec le SIPAM, restent insuffisantes.
Ont conduit un certain nombre d'enquêtes régionales qui ont fourni des occasions de collaboration à l'intérieur de la région.	Ont conduit un certain nombre d'enquêtes régionales qui ont fourni des occasions de collaboration qui n'ont pas encore été pleinement concrétisées.
Ont réussi à attirer la participation ou à recruter, sur une base volontaire, des spécialistes d'autres institutions et organisations.	La participation d'experts des pays du sud de la Méditerranée à l'organisation des activités reste limitée.

Environnement et aquaculture en Méditerranée

Points forts	Points faibles
Mis en place dans le but de créer une entité spécifiquement chargée des problèmes d'environnement dans la région. Importance croissante de ces problèmes liés au développement de l'aquaculture dans la région.	Des problèmes de financement ont empêché le réseau de réaliser des activités importantes, en tant qu'entité séparée.

OPTIONS OFFERTES POUR AMÉLIORER LA SITUATION

9. Le Groupe d'experts a reconnu que le rapport d'évaluation du consultant avait servi de point de départ pour discuter du rôle potentiel du Comité de l'aquaculture et de ses réseaux, et des contraintes qui entravent actuellement son action. Sur la base de l'évaluation externe, les experts ont formulé leurs principales recommandations en vue d'améliorer le rôle du Comité de l'aquaculture; ces recommandations, qui pourraient être examinées à la quatrième session du Comité de l'aquaculture, puis à la vingt-neuvième session de la Commission, sont indiquées plus loin.

10. En prévision de l'établissement d'un budget autonome, la Commission devrait faire en sorte que les pays membres de la CGPM définissent clairement le rôle du Comité, de ses réseaux, ainsi que les activités que le Comité devrait mettre en œuvre pour s'affirmer comme une instance réellement utile pour discuter du développement de l'aquaculture dans la région.

11. Il a été convenu que l'efficacité du Comité avait diminué depuis quelques années car ses réseaux avaient donné la priorité à la formation, à l'échange d'informations et à des questions techniques, plutôt qu'aux questions de politiques et de stratégie d'intérêt régional. Le Comité devrait centrer son attention sur la conception d'une politique aquacole commune à tous les pays méditerranéens, dans laquelle les questions de stratégies seraient examinées et traitées comme il convient. Il a été suggéré d'établir un ordre de priorité pour les questions communes à tous les pays membres de la CGPM en vue de mobiliser plus facilement un appui financier auprès de pays donateurs et d'organisations pertinentes.

12. Le Comité de l'aquaculture devrait rester une entité séparée du Comité scientifique consultatif et être renforcé par un mandat plus précis sur d'autres activités importantes en Méditerranée, en rapport avec le développement durable de l'aquaculture, comme l'aménagement des côtes, les problèmes d'environnement, les questions de la qualité et de la sécurité sanitaire, la gestion de la santé et les interactions entre les pêches de capture et l'aquaculture.

13. Le Comité de l'aquaculture devrait concentrer ses activités sur des questions d'importance stratégique pour le développement de l'aquaculture dans la région, notamment sur l'élaboration de directives pour des projets nationaux ou régionaux; à cette fin, il pourrait élargir le rôle de ses réseaux actuels à l'établissement de groupes de travail ad hoc pour l'examen des questions stratégiques.

En ce qui concerne l'ensemble de ses fonctions, la Réunion d'experts ad hoc a recommandé ce qui suit au Comité de l'aquaculture:

- Exhorter la CGPM à prendre acte de l'importance croissante de l'aquaculture dans la région, en accordant au Comité de l'aquaculture autant d'attention qu'elle en accorde aux pêches de capture, par le biais du Comité scientifique consultatif.
- Inviter la CGPM à consacrer à ses activités et à ses réseaux concernant l'aquaculture une part suffisante de son budget autonome, proportionnelle à l'importance actuelle et future de cette activité dans la région.
- Veiller à ce que le Comité de l'aquaculture soit représenté comme il convient par son Président ou un de ses Vice-Présidents, et par son Secrétaire technique, aux réunions de la CGPM.
- Surveiller et soutenir plus étroitement les activités de tous ses réseaux et renforcer leur coordination et leur synergie.
- Faire en sorte que tous les réseaux du Comité de l'aquaculture renforcent et élargissent leur rôle actuel afin qu'ils deviennent des entités capables de traiter efficacement les questions techniques, socio-économiques et juridiques, ainsi que l'information au sens plus large, y compris les questions de politique.
- Une entité séparée s'occupant spécifiquement des questions d'environnement devrait aussi être rétablie (EAM) sans attendre, afin que les problèmes écologiques urgents liés au développement de l'aquaculture, soient traités de façon claire, au fur et à mesure que la pression exercée sur les zones côtières s'accroît.
- Se concentrer, dans ses réunions officielles, sur des questions stratégiques d'importance régionale pour l'aquaculture, au lieu de se limiter à recevoir des rapports sur les activités des réseaux et à approuver leurs programmes futurs. Le maintien du statu quo n'est pas suffisant. Le Comité de l'aquaculture devrait être prêt à proposer d'autres initiatives pour traiter les problèmes d'importance régionale.

En ce qui concerne les fonctions spécifiques de ses réseaux TECAM, SELAM et EAM, la Réunion d'experts ad hoc a recommandé ce qui suit au Comité de l'aquaculture:

- Exhorter les membres, par l'entremise de la CGPM, à renforcer leur appui aux réseaux d'aquaculture en fournissant des ressources suffisantes et en demandant aux institutions et aux organisations aquacoles opérant dans leur pays de contribuer davantage aux activités du TECAM et du SELAM.

- Vu l'importance des problèmes d'environnement dans la région, rétablir l'EAM, en tant qu'entité s'occupant spécifiquement de l'environnement et de l'aquaculture.
- Élargir les mandats du TECAM et du SELAM, qui s'occupent aujourd'hui surtout de formation et d'information (stages, séminaires, ateliers, etc.), pour en faire de véritables réseaux au sein desquels des groupes de travail ad hoc discutent des questions d'importance stratégique et régionale.
- Si le CIHEAM continue à soutenir et à accueillir le TECAM et le SELAM, n'introduire aucun changement significatif dans les travaux actuels des deux réseaux relevant de l'administration du CIHEAM-IAMZ.
- Préparer des plans d'urgence à long terme pour intervenir au cas où le CIHEAM et / ou la FAO ne seraient pas en mesure de maintenir leur appui significatif au TECAM et au SELAM durant cette phase de transition.

La Réunion d'experts ad hoc a également recommandé au Comité de l'aquaculture de prendre les mesures qui suivent, en ce qui concerne spécifiquement le réseau SIPAM:

- Demander à la CGPM de fournir un appui sans réserve au SIPAM, qui est un actif important pour renforcer le développement futur de l'aquaculture et sa gestion responsable en Méditerranée; cela suppose un engagement ferme de la part des pays membres et la fourniture d'un soutien financier, aux niveaux national et régional.
- Toutefois, en cas d'impossibilité de convenir immédiatement d'un appui national considérablement plus élevé, suggérer que la CGPM mette un terme aux activités du SIPAM dès que possible, plutôt que de poursuivre une activité qui s'annonce prometteuse mais ne répond pas aux attentes. Cette mesure devrait être considérée comme de dernier ressort.
- Rendre hommage au Gouvernement tunisien pour l'appui notable qu'il a fourni au SIPAM jusqu'à présent mais, étant étendu que la Tunisie ne peut pas accueillir et soutenir éternellement le Centre régional du SIPAM, que des compétences différentes sont aujourd'hui nécessaires pour faire entrer le SIPAM dans l'« ère de l'information », et qu'il faut éviter les doubles emplois et le gaspillage de ressources humaines et financières précieuses, relocaliser le Centre régional au sein du Secrétariat de la CGPM. Toutefois, étant donné que la nouvelle structure et le budget autonome de la CGPM restent à définir, le Centre régional devrait rester en Tunisie durant la période de transition jusqu'à ce que la relocalisation soit résolue. Dans l'intervalle, le Centre régional a besoin des services d'un responsable de l'information pour renforcer la collecte et l'analyse d'informations et de données sur l'aquaculture dans la région.
- Demander à la CGPM, non seulement de fournir un appui financier sur son budget autonome, mais aussi d'autoriser le Centre régional du SIPAM à solliciter un financement privé pour ses activités.
- Préparer et convenir d'un mandat écrit pour les coordonnateurs régionaux et nationaux et établir une structure opérationnelle à jour et bien définie pour le SIPAM.
- Abolir le Comité de coordination du SIPAM et demander au Centre régional du SIPAM d'assumer ses fonctions.
- Par l'entremise de la CGPM, demander aux pays membres de nommer des Coordonnateurs nationaux qui s'engagent à atteindre les objectifs du SIPAM.
- Par l'entremise de la CGPM, demander à chaque pays membre de mettre en place un réseau national du SIPAM efficace et de doter son coordonnateur national d'un budget suffisant pour couvrir les fonctions nationales et les frais de déplacements jusqu'aux réunions régionales du SIPAM.
- Inviter le Centre régional du SIPAM à aider les coordonnateurs nationaux à définir des mandats et des directives opérationnelles claires pour les Réseaux nationaux.

- Inviter tous les coordonnateurs nationaux à fournir des informations de façon plus fréquente et à demander l'appui de leur gouvernement à cette fin.
- Réduire la fréquence des réunions des coordonnateurs nationaux du SIPAM à une fois tous les deux ans.
- Inviter le Centre régional du SIPAM à chercher à réunir et à affiner les informations émanant des pays membres qui coopèrent pleinement au lieu de chercher à en attirer d'autres.

14. Enfin, le Groupe d'experts a noté que, tant qu'un budget autonome approprié n'aurait pas été adopté, la question de la structure et du mode de fonctionnement futurs du Comité pourrait bien être dépourvue de tout intérêt pratique. Dans le contexte du budget autonome, la structure et le fonctionnement du Comité de l'aquaculture et de ses réseaux pourraient être conditionnés par la taille et la composition d'un secrétariat élargi de la CGPM.

MESURES SUGGÉRÉES AU COMITÉ

15. Le Comité est invité à délibérer des conclusions de l'évaluation externe du Comité de l'aquaculture et de ses réseaux et à approuver les recommandations proposées ou à en suggérer d'autres.